



**Bureau  
d'information  
et de  
communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

### **Situation de M. Alisher Usmanov: mise au point du Conseil d'Etat**

**Le Conseil d'Etat a pris connaissance des différentes affirmations faites notamment dans le TJ de 19 h 30 d'hier soir jeudi et le quotidien 24 Heures dans son édition de ce jour (« *Les millions très troubles de l'oligarque « vaudois »* ») qualifiant M. Alisher Usmanov de résident vaudois. Le Conseil d'Etat vaudois tient à préciser que M. Usmanov, de nationalité russe et ouzbèke, n'a pas élu domicile dans le canton de Vaud et qu'il n'est au bénéfice d'aucun permis ou d'autorisation de séjour en Suisse.**

En revanche, si M. Usmanov est au bénéfice d'un visa délivré par un autre Etat Schengen il pourrait résider temporairement en Suisse (max. 90 jours) ou dans tout autre pays de l'espace Schengen.

Dans ce contexte, M. Usmanov ne remplit pas les conditions pour être domicilié fiscalement dans le canton de Vaud.

D'une manière générale, le canton de Vaud collabore activement dans l'exécution des décisions prises par le Conseil fédéral dans le cadre de la crise ukrainienne.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04 mars 2022